

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
L'ILE DE BREHAT**

Séance du 13 août 2011

L'an deux mille onze, le treize août à quinze heures quinze minutes, le conseil municipal de l'île de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Patrick HUET, maire.

Etaient présents	Patrick HUET, maire – Jean-Pierre BOCHER, 1 ^{er} adjoint - Jean-Luc LE PACHE, 2 ^{ème} adjoint – Marie-Louise RIVOALEN, 3 ^{ème} adjointe – Josette ALICE – Marie-Odile BOCHER – Brigitte CAZENAVE – François ROUSSEL
Etait représenté	François-Yves LE THOMAS, procuration donnée à Jean-Pierre BOCHER
Etaient absents	Michèle LE COR – Alain LOUAIL
Secrétaire de séance	Jean-Luc LE PACHE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par les membres présents.

**2 – PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE DES CÔTES D'ARMOR**

Le maire indique que le 24 mai 2011, le préfet a adressé, par courrier, à la commune de Bréhat, ainsi qu'à toutes les collectivités concernées, le projet de schéma départemental de la coopération intercommunal (SDCI). Le conseil municipal est amené à se prononcer avant le 25 août 2011.

L'objectif 1 de la Partie 1 intitulée Intégration des trois communes isolées concerne la « Commune de Bréhat ». Le projet est « l'intégration de la commune de Bréhat au sein de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo ».

Il est évident que le territoire naturel dans lequel se situe l'île de Bréhat est le Goëlo maritime. La Communauté de communes de Paimpol-Goëlo est géographiquement la plus proche.

Le maire informe que différents conseils municipaux de communes appartenant à la communauté de communes Paimpol-Goëlo se sont déjà prononcés sur ce projet de SDCI. Ils ont donné un avis favorable à « l'intégration de la commune de Bréhat au sein de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo ». Le maire tient tout d'abord à les remercier sincèrement.

Mais il ne souhaite pas que la commune de l'île de Bréhat rejoigne une communauté de communes, même si celle-ci est proche. Il s'agit d'une question de philosophie politique et en aucun cas d'une question de personnes. En effet la spécificité de la situation et de la vie insulaires constituerait une source intarissable de difficultés de gouvernance non seulement pour la commune mais aussi pour la communauté de communes.

Le maire n'est pas du tout opposé au principe des communautés de communes mais il considère que cette forme d'organisation est mal adaptée à l'île de Bréhat.

Il est important de rappeler que l'île de Bréhat a été dès 1971 fondatrice d'une coopération intercommunale spécifique insulaire, l'APPIP devenue AIP (Association des îles du Ponant). L'AIP est une interlocutrice reconnue de l'Etat et de la Région, tant au point de vue politique que financier.

Selon l'Agence France Presse (AFP), le premier ministre, Monsieur François Fillon, a déclaré le mardi 17 mai 2011, qu'il n'était pas question de marier les communes contre leur gré.

La République a toujours su prendre en compte, pour son administration territoriale, les particularités liées à la géographie et à l'histoire. Il convient simplement de le faire une nouvelle fois.

Marie-Odile BOCHER s'interroge sur les apports et les coûts d'une telle intégration, par exemple en matière de traitement des ordures ménagères. Les apports n'apparaissent pas clairs.

Jean-Luc LE PACHE souligne que le projet de schéma départemental de la coopération intercommunal (SDCI) concerne l'intégration de trois communes dites isolées dans des communautés de communes mais aussi des fusions et des rapprochements de communautés de communes. Notre commune ne connaît pas, à ce jour, ni la structure d'accueil finale ni ses compétences.

François ROUSSEL fait remarquer que les petites communes seraient laminées dans de grands ensembles.

Pour Josette ALICE, le concept de communauté de communes est une belle idée mais elle n'est pas adaptée à notre île.

Marie-Louise RIVOALEN rappelle la réunion organisée en début de mandat avec le président de la communauté de communes Paimpol Goëlo, Monsieur GOARIN, et l'absence de réponses à un certain nombre de questions.

Brigitte CAZENAVE s'interroge pour savoir ce que deviendraient les transports maritimes ?

Le maire indique que, d'une manière générale, nous n'aurions pas voix au chapitre compte tenu de la dilution des voix au sein de la nouvelle organisation. En effet Bréhat n'aurait probablement qu'un seul représentant.

Jean-Pierre BOCHER évoque la réunion avec Monsieur GOARIN. Il rappelle avoir demandé à celui-ci les avantages et inconvénients d'une intégration dans Paimpol-Goëlo pour notre commune. Monsieur GOARIN a indiqué qu'il n'avait pas la réponse et qu'il convenait de mandater un bureau d'études aux frais de la commune de l'île de Bréhat. Il n'y a donc pas eu de réponses claires. Dans ces conditions il n'est pas possible de se prononcer favorablement.

Jean-Luc LE PACHE souligne que le potentiel fiscal par habitant est plus du double de celui de la communauté de communes de Paimpol-Goëlo. Un rapprochement aurait donc forcément un coût pour les contribuables bréhatins.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne un avis défavorable à la proposition Objectif 1 de la Partie 1 du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), transmis par le préfet des Côtes d'Armor le 24 mai 2011 et qui vise à « l'intégration de la commune de Bréhat au sein de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo ».**
- **Ne se prononce pas sur les autres dispositions de ce projet.**

- **Demande au maire de prendre contact avec le premier ministre afin d'éviter un regroupement autoritaire qu'il ne souhaite pas.**

3 – OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC DU LOTISSEMENT DE L'ALLÉGOAT

Le maire soumet à l'assemblée, la demande conjointe de Mademoiselle Gabrielle COJEAN et de Monsieur Henri PRIGENT qui souhaitent obtenir l'autorisation d'occuper une partie du chemin se situant derrière leur maison et desservant le lotissement communal de l'Allégoat. En échange, ils proposent d'entretenir ce chemin.

Le maire précise que Mademoiselle Gabrielle COJEAN et Monsieur Henri PRIGENT occupent déjà cet espace. Ils ont en effet entreposé des pierres, stocké du bois de chauffage et construit un poulailler.

Marie-Odile BOCHER souligne que cette demande intervient suite à une visite sur place de Monsieur Grison, gardien de police municipal à qui cette occupation avait été signalée. Elle demande par ailleurs que cet espace communal soit entretenu.

Le maire précise d'autre part que cette occupation, si elle était accordée par les membres du conseil municipal ne serait constitutive d'aucun droit particulier ni d'aucune servitude. Cet éventuel accord serait donné à titre précaire, la commune se réservant à tout moment le droit de reprendre ledit chemin.

Josette ALICE demande d'être attentifs au précédent qui pourrait être créé.

Le Conseil décide de voter à bulletin secret.

Par un vote à bulletin secret, par 8 voix contre et un blanc, le conseil municipal :

- **Refuse d'accorder à Mademoiselle Gabrielle COJEAN et Monsieur Henri PRIGENT l'autorisation d'occuper le domaine communal situé derrière leur maison cadastrée en section AD, n° 222, pour y entreposer des pierres et du bois de chauffage.**

Par un vote à bulletin secret, par 5 voix pour et 4 voix contre, le conseil municipal :

- **Décide d'accorder à Mademoiselle Gabrielle COJEAN et Monsieur Henri PRIGENT l'autorisation d'occuper le domaine communal situé derrière leur maison cadastrée en section AD n°222.**
- **Cette autorisation précaire et accordée à titre gratuit ne sera constitutive d'aucun droit ni d'aucune servitude. L'occupation sera limitée à une surface maximale de 10 m² et à usage exclusif d'un poulailler.**

4 – CANTINE SCOLAIRE

Le maire sollicite l'avis du conseil pour mettre ce dossier à l'ordre du jour.

Par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de mettre à jour le dossier de la cantine pour l'année 2011/2012.

Le maire rappelle que la cantine municipale rouvrira à la prochaine rentrée scolaire. Les tarifs votés par le CM sont de 3,35 € par enfant et de 5,11 € par adulte.

Il convient d'autoriser le maire à recruter le cas échéant des agents contractuels chargés de la surveillance et du service de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012.

Par ailleurs, le maire soumet à l'assemblée, la demande conjointe de Mademoiselle Gabrielle COJEAN et de Monsieur Henri PRIGENT qui souhaitent obtenir un dégrèvement du tarif de la cantine pour leurs 3 enfants compte tenu du changement de statut de Mademoiselle COJEAN. Cette dernière va entreprendre à compter de septembre prochain des études d'infirmière.

A titre de comparaison, le maire souligne que les communes de Ploubazlanec et Plourivo n'appliquent aucun tarif dégressif. Il rappelle également que le prix acquitté par la commune auprès de l'EHPAD, qui fournit les repas, est supérieur au prix du tarif facturé aujourd'hui, soit 3,35 €, et ne couvre pas les autres frais engagés par la commune notamment le coût du transport par un agent communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise le maire à recruter les agents contractuels chargés de la surveillance et du service de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012.
Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut : 298, indice majoré : 296.**
- **Décide d'instaurer un tarif spécifique de 2,75 € à partir du troisième enfant d'un même foyer.**

5 – QUESTION DIVERSES

• Marchand ambulant

Josette ALICE demande si la vente ambulante de pain est autorisée, en particulier d'un point de vue sanitaire.

Le maire pense qu'il y a eu un contrôle en la matière. Il va se renseigner sur la réglementation.

• Arbres

Josette ALICE rappelle qu'elle a souhaité la venue sur l'île de techniciens des Eaux et forêts. Elle renouvelle sa demande d'autant plus qu'il y a eu un incident au camping.

Le maire souligne que les services techniques sont intervenus avant l'été pour élaguer et le cas échéant abattre les arbres qui pouvaient poser problème.

La branche cassée récemment au camping était tout à fait saine.

• Station d'épuration

François ROUSSEL souhaite qu'un brise vue soit restauré sur le mur de la station d'épuration pour éviter les commentaires des passants. Il signale également des fissures sur un des bassins, des odeurs autour de la station et des remontées dans certaines maisons.

Le maire va demander au délégataire, la Lyonnaise des Eaux, d'intervenir.

• Eaux pluviales

Marie-Odile BOCHER indique que du papier toilette sort par la bouche des eaux pluviales à la grève de l'Eglise.

Jean-Pierre BOCHER précise que cela doit provenir d'un branchement réalisé sur le mauvais réseau. Le phénomène ne se produisant que l'été, il doit donc venir d'une résidence secondaire.

Le maire informe le Conseil qu'il a demandé à la Lyonnaise des Eaux de procéder à la vérification des réseaux afin d'éliminer cette anomalie.

Jean-Luc LE PACHE indique qu'en effet la Lyonnaise des Eaux a déjà pris contact avec des usagers.

- **Conteneurs**

Marie-Odile BOCHER demande pourquoi des conteneurs à ordures n'ont pas été rajoutés au Bourg. Elle déplore que les occupants de la place du Bourg ne nettoient pas leurs emplacements.

Le maire informe que la balayeuse municipale intervient très régulièrement. Il partage l'avis de Marie-Odile BOCHER. Monsieur Grison a été diligenté plusieurs fois. Bien qu'un conteneur ait été ajouté, le problème n'est pas résolu car certains déposent dans ces conteneurs des cartons entiers et même des cageots.

Marie-Odile BOCHER se demande s'il ne faudrait pas verbaliser.

Le maire indique qu'un travail est en cours avec la commission Environnement. Une des questions est de savoir s'il est utile de rajouter des conteneurs. Ce travail devrait être achevé à l'automne.

Marie-Odile BOCHER souligne que le problème n'est pas simple au Bourg puisque certains établissements ne possèdent pas leur propre poubelle.

Josette ALICE rappelle que les employés communaux ne doivent pas ramasser les objets déposés près des points de collecte.

Le maire indique que la situation en la matière aux abords des HLM a fini par redevenir normale.

La séance est levée à 16 H 00

Le maire,

Patrick HUET